

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 juin 2025 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux futurs 3816-3818-3820, rue Mance, l'aménagement d'un minimum de deux cases de stationnement au lieu de trois cases.
2. Permettre au 1806, rue Soucy :
 - une marge avant minimale de 4,22 mètres au lieu de 6 mètres;
 - une marge latérale 2 minimale de 1,73 mètre au lieu de 4 mètres;
 - un minimum de 11 cases de stationnement au lieu de 18 cases;
 - la présence d'une dalle de propreté sans aménagement paysager;
 - une allée de circulation double d'une largeur minimale de 6 mètres au lieu de 6,70 mètres;
 - l'absence de surlargeur de manœuvre entre les cases de stationnement et les espaces de rangement;
 - une construction souterraine située à une distance minimale de 1,70 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 3 mètres.
3. Permettre au 7350, chemin de Chambly :
 - une aire d'isolement entre l'aire de stationnement et la ligne de rue d'une largeur minimale de 1,75 mètre au lieu de 3 mètres;
 - l'absence de quatre arbres à grand déploiement dans l'aire d'isolement entre l'aire de stationnement et la ligne de rue;
 - l'absence d'une aire de chargement et de déchargement;
 - un îlot de verdure entre une allée de circulation et une série de plus de dix cases de stationnement d'une largeur minimale de 1,44 mètre au lieu de 2,50 mètres;
 - un îlot de verdure entre une allée de circulation et une série de plus de dix cases de stationnement d'une largeur minimale de 1,91 mètre au lieu de 2,50 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 15 mai 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert